

Grossesses non souhaitées : un programme de sensibilisation des jeunes dans le Médoc

Laurence Kotobi,
anthropologue, maître de conférences,
université de Bordeaux,
UMR 5185 ADES CNRS.

Cet article s'appuie sur une recherche en cours, menée par une équipe d'anthropologues et de sociologues. Le sujet traité : les inégalités d'accès aux soins en santé reproductive, sur le Médoc, un territoire rural aquitain en proie à une désertification médicale. Financée par l'Iresp-Inserm sur trente-six mois (2010-2013)¹, cette étude qualitative décrypte les effets des dispositifs – existants, y compris les plus récents – sur l'accès et le recours/non-recours aux soins de femmes « précaires » et/ou « migrantes ». Elle examine également les réponses apportées par les professionnels aux besoins des populations dans le champ de la santé sexuelle.

Cet article ne traite pas de l'ensemble de cette recherche, mais uniquement d'un aspect : alors que notre enquête se déroulait sur le terrain, une action de prévention des grossesses non souhaitées (GNS) a été mise en place à partir de 2010, à l'initiative du conseil régional. Notre équipe de recherche a été invitée à y collaborer. Il s'agit d'une action de sensibilisation et de prévention, dans le cadre de la politique d'éducation pour la santé et de lutte pour l'égalité entre les femmes

et les hommes mise en œuvre par la Région. La conception et la mise en œuvre ont été confiées à la Fédération régionale du mouvement français pour le planning familial (MFPF) et au Réseau aquitain d'éducation pour la santé (Ireps).

Autre nouveauté qui a modifié le contexte : depuis la rentrée 2012, la Région Aquitaine a mis en place à titre expérimental un « Pass Accès contraception » à destination des jeunes filles et des garçons âgés de 16 à 25 ans². Des dispositifs similaires existent dans d'autres régions de France, dont Poitou-Charentes qui en a été à l'initiative (*voir page 25*). Il s'agit de permettre aux jeunes mineures un accès anonyme et gratuit aux méthodes contraceptives, afin justement de prévenir les grossesses non souhaitées.

Les missions du dispositif

Déclinée dans les cinq départements d'Aquitaine, l'action de prévention des grossesses non souhaitées inclut une campagne de sensibilisation et d'information. Elle a pour mission de faire connaître aux jeunes les lieux ressources de la région afin de leur faciliter l'accès à la contraception. Comment ? En relayant des messages de prévention ciblés auprès des adolescents et des jeunes adultes par le biais de structures et de personnes ressources.

En 2010, une première campagne d'affichage a été réalisée et des tracts (flyers) ont été diffusés, essentiellement dans les lycées, les centres de formation d'apprentis (CFA), les missions locales et les Points Information

Jeunesse (PIJ). Ces documents renvoient à un site Internet dédié aux jeunes Aquitains³.

En 2012, dans le cadre de cette action, un groupe de professionnels a été constitué sur les grossesses non souhaitées et des rencontres se sont déroulées avec les professionnels de terrain dans douze territoires aquitains, dont le Médoc, en vue de développer des actions adaptées aux problématiques locales. C'est donc une « phase 2 », plus seulement constituée d'une campagne mais d'un accompagnement des structures et des professionnels sur le terrain. L'action ainsi élargie poursuit un double objectif :
– améliorer le repérage des lieux et des acteurs ressources dans le domaine pour faciliter ensuite l'accès à la contraception ;
– créer et renforcer les partenariats entre professionnels sur le territoire, accompagner les équipes relais dans la mise en œuvre d'un projet sur le territoire.

Pour ce faire, une journée de sensibilisation a été organisée pour un large public de professionnels et trois demi-journées avec le groupe technique plus restreint.

Les publics destinataires des actions

Sur le territoire médocain, la journée, organisée en mai 2012, s'est inscrite de fait dans les missions de ce territoire : cohésion sociale et promotion de la santé, en vue d'un meilleur accompagnement des publics fragilisés vers la prévention et les soins. La structure « Pays Médoc » qui a servi d'appui s'est

en effet dotée depuis 2008 d'un réseau Solidarité Médoc Santé. Les professionnels sensibilisés lors de cette journée exercent des responsabilités éducatives auprès des jeunes de 15 à 25 ans (mission locale, espace jeunesse, principaux lycées et collèges, services jeunesse municipaux). D'autres professionnels travaillent avec l'ensemble de la population : centres communaux d'action sociale, centres de planification et d'éducation familiale, centres de protection maternelle et infantile, maisons départementales de la solidarité et de l'insertion du conseil général de Gironde. En revanche, des professionnels de « première ligne » étaient absents : médecins généralistes, gynécologues (très peu nombreux sur le territoire), pharmaciens, etc.

Trois priorités ont émergé :

- renforcer le travail en réseau entre professionnels sur l'échange d'informations et d'expériences;
- améliorer l'orientation des jeunes vers les professionnels et structures les plus adéquates, en développant l'information en direction de ces jeunes (*via* des points santé et des dispositifs itinérants);
- mettre à disposition des professionnels des connaissances plus larges sur la vie affective et sexuelle des jeunes, la législation, l'accès aux droits.

Les besoins des professionnels

De cette journée et de ces réunions émerge le constat suivant sur le territoire du Médoc : les professionnels ont exprimé un vif intérêt pour cette thématique de la vie affective et sexuelle des jeunes, toutefois certains professionnels disent manquer de connaissances en la matière. Parmi ceux-ci, des assistantes sociales, des personnels des maisons départementales de la solidarité et de l'insertion, des animateurs, des psychologues, des infirmières scolaires, des conseillers principaux d'éducation, etc. Ils sont demandeurs d'informations sur les dispositifs tels que le « Pass Accès contraception », certaines techniques contraceptives, le cadre réglementaire, en particulier l'obligation des pharmaciens de délivrer la contraception d'urgence sans ordonnance, la possibilité d'accompagner une mineure dans

le cadre scolaire pour un IVG, les ressources possibles pour eux.

Cette journée était organisée en ateliers, avec des restitutions en séance plénière qui ont mis en débat des situations professionnelles réelles. Elle a permis d'informer ces professionnels et, pour certains, de réactualiser leurs connaissances. L'une des discussions les plus marquantes s'est nouée autour de la « pilule du lendemain ». Constat a été fait que ce terme n'est pas approprié, en raison de la possibilité de prendre cette pilule jusqu'à 72 ou 120 heures après le rapport sexuel non protégé. Le vocable de « contraception d'urgence » serait plus juste et précis, comme l'ont souligné nombre d'experts au niveau national.

Autre domaine sur lequel l'information n'était pas connue de tous les professionnels présents : la délivrance gratuite par les pharmaciens de cette contraception d'urgence et le fait que tout manquement peut être signalé par téléphone à l'ordre des pharmaciens. Cette discussion a contribué à faire émerger dans le groupe une prise de conscience sur la nécessité de mieux connaître les droits en tant qu'accompagnateurs, afin de pouvoir orienter ou conseiller.

À l'heure du bilan

À l'heure du premier bilan, les points forts sont notables. Tout d'abord, cette action s'est bien articulée avec le réseau Solidarité Médoc Santé déjà existant. Ensuite, les techniques d'animations de groupe utilisées lors de la journée et au cours des réunions ont favorisé les débats sur les représentations autour des questions de la sexualité des jeunes, point central que les professionnels souhaitent discuter. Ces professionnels sont issus de champs d'intervention différents. Fortement motivés, ils attendent une aide à la pratique pour mettre en œuvre une démarche de promotion de la santé : « Pourquoi ne pas inviter des jeunes à participer au groupe? », ont-ils interrogé. Certains ont traduit ces connaissances dans leur pratique. Ainsi, dès la rentrée 2012, la conseillère principale d'éducation et l'infirmière scolaire d'un collège et d'un lycée du Médoc ont intégré des informations pratiques relatives à la contraception dans le

livret d'accueil et de correspondance des élèves.

Côté faiblesses, le manque de temps, de moyens humains et de matériels est le principal écueil mis en avant. La création de ce nouveau groupe « grossesses non souhaitées » s'ajoute aux nombreuses activités du réseau Solidarité Médoc Santé. Élément facilitateur, certains participent à ce nouveau groupe dans le cadre de leur formation continue. Mais comme ils sont très sollicités, leur présence est irrégulière et souvent conditionnée à l'accord de leur structure. L'avenir de l'action dépend de la capacité de ce groupe à poursuivre le travail. En 2012, il s'est réuni quatre fois.

Ce groupe pourrait élaborer une méthodologie concrète d'intervention en prévention, éducation et promotion de la santé. Les professionnels pourraient faire remonter leurs expériences de terrain et aussi s'appuyer sur la participation croisée d'utilisateurs et de chercheurs, établir un diagnostic local, analyser les inégalités sociales – de genre, mais aussi de territoire – existantes. Et faire émerger cette problématique auprès des décideurs, pour qu'un plan d'action soit élaboré au niveau local. ■

1. Le projet est mené à l'université de Bordeaux, sous la direction scientifique de Laurence Kotobi (maître de conférences en anthropologie, UMR 5185 ADES CNRS), avec Béatrice Jacques (maître de conférences en sociologie, UMR 5116 CED CNRS), Lorena Anton (post-doctorante en anthropologie, ADES), Sonia Purgues (chargée d'études sociologiques, CED) et Clara Lemonnier (doctorante en anthropologie, ADES).

2. http://jeunes.aquitaine.fr/sante/act-7.50.95_presentation_du_dispositif.html. Il est indiqué sur le site : « Le Pass Accès contraception se présente sous la forme d'un chéquier comprenant plusieurs coupons de prise en charge médicale, donnant l'accès à toutes les contraceptions, deux visites chez le médecin, les analyses en laboratoire et la contraception d'urgence. Les coupons feront office de moyen de paiement pour les utilisateurs. La Région prendra en charge les remboursements des prestations des professionnels. »

3. <http://grossessesnonsohaitees.wordpress.com>.